

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2020

- Validation du compte-rendu du dernier Conseil Communautaire et lecture des arrêtés de délégation de pouvoir.

I- AFFAIRES GENERALES

Lecture du compte rendu de la commission attractivité du territoire, transversalité, démocratie participative et de proximité, mutualisation, gestion de la relation usagers et associations, accès au numérique du 22 septembre 2020.

1°) Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel avec le CDG

Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité, à la constitution d'un groupement de commandes relatif au marché « assurance risque statutaire » avec le Centre de Gestion de la Vendée.

2°) Avenant Contrat Territoires Région 2020

La Région des Pays de la Loire a approuvé lors de la Commission Permanente du 3 Février 2017, le cadre d'intervention de sa nouvelle politique contractuelle 2017-2020 en faveur des intercommunalités (Contrats Territoires-Région 2020 et Contrat de Développement Métropolitain).

Ce soutien régional rénové prévoyait une mise en œuvre à l'expiration des anciens contrats de territoire et jusqu'au 31 décembre 2020.

Suite à la crise sanitaire de la COVID 19 ayant impliqué un décalage des élections municipales et donc communautaires, certains territoires n'étaient pas en mesure de déposer les dossiers de demande de subvention pour leurs projets dans les délais. Afin d'apporter de la souplesse aux territoires, il est proposé de prolonger de 9 mois la durée des CTR 2020 et CDM, soit jusqu'au 30 septembre 2021 pour permettre un dépôt de dossier jusqu'au 1^{er} juin 2021 et une attribution lors de la commission permanente de septembre 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant de prolongation du Contrat Territoires Région jusqu'au 30 septembre 2021.

3°) Désignation des représentants suppléants au sein de l'Assemblée de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée

Afin de suppléer Madame la Présidente, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité M. Raoul GRONDIN comme représentant au sein de l'assemblée électorale de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée.

4°) Mise en place d'astreintes

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur le cadre de mise en place d'un régime d'astreintes au sein de la collectivité, et notamment afin d'assurer la continuité du service de gardiennage des animaux recueillis au sein de la fourrière intercommunale, lors des week-end et des jours fériés

II- AFFAIRES FINANCIERES, FONCIERES

1°) Mise en place d'un moyen de paiement par Carte d'achat public

Les organismes publics peuvent recourir à la carte d'achat public, dans les conditions fixées par le décret n°2004-114 du 26 octobre 2004 et par l'article 10 de l'arrêté du 24 décembre 2012 énumérant les moyens de règlement des dépenses publiques. Afin de simplifier les procédures de commande et réduire le délai de paiement des fournisseurs, le Conseil communautaire décide de mettre en place un dispositif de carte d'achat public, complémentaire au mandat administratif, pour effectuer des achats de faible montant

(proposé : 500 € / carte x 6 cartes). Le coût annuel d'un tel service est estimé à environ 470 € par an (50 € / carte x 6 = 300 € + 150 € d'abonnement annuel + 0,70 % du flux).

2°) DM n°2 – budget principal

Le Budget 2020 a été voté en séance du 6 février 2020. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les ajustements budgétaires suivants :

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2 / BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
Refinancement de prêts avec capitalisation d'indemnités :		
DRI-166-020-FIN-B1-Remboursement anticipé de 4 prêts	3 400 000,00 €	
DRF-668-020-FIN-B1-Indemnités de remboursement anticipé	130 000,00 €	
RRI-166-020-FIN-B1-Encaissement de l'emprunt de refinancement		3 530 000,00 €
DRI-166-020-FIN-B1-Capitalisation des indemnités / remboursement	130 000,00 €	
RRI-1641-020-FIN-B1-Capitalisation des indemnités / remboursement		130 000,00 €
Avance / Fonds de résilience avec la Région		
DRI-274-90-TE-H5-Avance versée à la Région / Fonds de résilience	38 500,00 €	
Création d'un Fonds de relance de l'activité économique		
DRF-6574-90-TE-H3-Fonds de relance de l'activité économique	121 636,00 €	
RRF-7473-90-TE-H3-Participation du Département de la Vendée		60 818,00 €
Subvention au Département "Un masque par Vendéen"		
DRF-6574-70-FCH-I51-Subvention versée au Département	28 080,00 €	
MISAP - Consignation complémentaire à prévoir (transfert)		
DRI-275-523-FCH-I4-Consignation complémentaire / MISAP	5 500,00 €	
DRI-2313-523-72-FCH-I4-Transfert au compte 275 de crédits "MISAP"	-5 500,00 €	
Musée Milcendeau - regul. et construction nouveau pont		
DRI-2313-322-27-PAT2-J61-Transferts de l'opération 23-Daviaud	12 000,00 €	
DRI-2188-322-23-PAT2-J31-Transferts sur l'opération 27-Milcendeau	-12 000,00 €	
DRI-2313-322-27-PAT2-J61-Construction nouveau pont / sécurité	8 400,00 €	
Fibre THD - Reversement trop-versé / participations SYDEV		
RRI-2313-816-53-AT-G41-Reversement trop-versé / participations		105 000,00 €
DRI+RRI-2313-816-53-AT-G41-Regularisation comptable de 2019	155 000,00 €	155 000,00 €
Matériel et logiciels informatiques (transferts de crédits)		
DRI-2051-020-59-TEC1-E6-Deploiement Logiciel RH	26 600,00 €	
DRI-2051-020-59-TEC1-E6-Deploiement Microsoft 365	37 170,00 €	
DRI-2183-020-14-ADM-B1-Matériel de bureau et informatique	-12 000,00 €	
DRI-2188-020-14-ADM-B1-Autre matériel	-51 770,00 €	
Travaux de voirie / programme contractuel		
DRI-2317-822-68-AT-G2-Travaux de voirie / programme contractuel	40 000,00 €	
DRI-2317-822-140-AT-G2-Travaux de voirie et caniveaux-bordures	-40 000,00 €	
Recettes nouvelles non prévues initialement au Budget		
RRF-773-020-TEC1-B1-Regularisation / contribution 2019 Trivalis		27 236,00 €
RRF-77-020-FIN-B1-Recettes exceptionnelles		3 562,00 €
TOTAL GENERAL DE LA DECISION MODIFICATIVE	4 011 616,00 €	4 011 616,00 €

3°) Redevance 2021 - assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif est un Service Public à caractère Industriel et Commercial, ce qui implique un budget annexe équilibré par une redevance établie dans les conditions fixées par les articles R2224-19 à R2224-19-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, et répondant aux règles comptables de la M49.

Par délibération du 12 novembre 2018, le Conseil Communautaire a validé les premiers éléments d'harmonisation tarifaire sur le périmètre communautaire, induits par l'harmonisation du mode de gestion au travers du contrat de concession qui a pris effet le 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, l'évolution suivante des redevances assainissement collectif (part collectivité) pour l'exercice 2021 :

Commune	Part fixe Collectivité (euros HT/an) - 2021	Part variable collectivité (euros HT/m3) - 2021
La Barre de Monts	41,98	1,3002
Notre Dame de Monts	64,47	1,7030
Le Perrier	35,77	1,1425
Saint Jean de Monts	51,34	1,1425
Soullans	28,49	0,6516

Madame la Présidente précise que la facturation et le recouvrement de la redevance assainissement collectif sont effectués par le service public de distribution d'eau potable selon les modalités fixées par une convention pluripartite entre Vendée Eau, le délégataire eau potable, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et le cas échéant le délégataire assainissement, dont la durée est définie par les modes de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif concernés.

Ainsi :

- Une nouvelle convention a été établie par Vendée Eau pour le périmètre des communes de Le Perrier, Saint Jean de Monts et Soullans, sur lequel le nouveau contrat de concession a pris effet le 1er janvier 2019 ; cette convention a été étendue au périmètre de la commune de La Barre de Monts le 1er janvier 2020.
- La convention existante sur le périmètre de Notre Dame de Monts reste applicable jusqu'au 31 décembre 2021.

4°) Redevance 2021 – assainissement non collectif

Le SPANC est un Service Public à caractère Industriel et Commercial, ce qui implique un budget annexe équilibré par une redevance et répondant aux règles comptables de la M49.

Par délibération du 13 décembre 2018, le Conseil Communautaire a validé le principe de mise en place de redevances liées au service d'assainissement non collectif, en fonction d'un équivalent habitant (plus ou moins 20 habitants desservis) et en fonction des services suivants :

- Redevance contrôle de conception implantation
- Redevance contrôle de bonne exécution,
- Redevance contrôle de diagnostic
- Redevance de bon fonctionnement
- Redevance dans le cadre d'une vente

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de reconduire en 2021 les tarifs 2020 :

Contrôles	Tarif 2021 installations < à 20EH (TTC)	Tarif 2021 installations > à 20EH (TTC)
contrôle de conception implantation	60,00 €	120,00 €
contrôle d'exécution	110,00 €	220,00 €
contrôle diagnostic	90,00 €	180,00 €
contrôle périodique de bon fonctionnement	90,00 €	180,00 €
contrôle dans le cadre d'une vente	110,00 €	220,00 €

III- AFFAIRES ECONOMIQUES

Lecture du compte rendu de la commission développement économique, emploi, formation du 29 septembre 2020.

IV- AFFAIRES TECHNIQUES

Lecture du compte rendu de la commission politique de construction et de gestion des équipements et bâtiments intercommunaux, équipements de collecte des déchets du 15 septembre 2020.

Lecture du compte rendu de la commission infrastructures (voirie, réseaux divers, assainissement, gestion des zones d'activités économiques, réseau informatique et fibre optique) du 21 septembre 2020.

1°) Commune de Soullans – Mise à disposition du service Ingénierie réseaux, voirie, Assainissement pour les projets d'aménagement du pourtour de la mairie et de l'îlot de l'église

Par courrier en date du 23 septembre 2020, Monsieur le Maire de Soullans sollicite la mise à disposition du service Ingénierie réseaux, voirie, assainissement de la Communauté de Communes pour accompagner la commune dans ses projets d'aménagement du pourtour de la mairie et de l'îlot de l'église.

Sur la base de l'esquisse réalisée par l'agence d'architecture F. FONTENEAU, les missions confiées au service communautaire seraient les suivantes :

- Les études d'avant-projet (AVP),
- Les études de projet (PRO),
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), comprenant l'établissement du dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres reçues,
- Le visa des dossiers d'exécution (VISA),
- La direction de l'exécution des travaux (DET),
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de mettre le service Ingénierie réseaux, voirie, assainissement de la Communauté de Communes à disposition de la commune de Soullans, à titre gracieux, pour la réalisation des missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR des projets d'aménagement du pourtour de la mairie et de l'îlot de l'église et autorise Mme la Présidente à signer la convention de mise à disposition conclue à cet effet.

V- AFFAIRES CULTURELLES

Lecture du compte rendu de la commission culture et patrimoine du 15 septembre 2020 et du 13 octobre 2020

VI- AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES, ASSOCIATIONS, SPORT, LOGEMENT

Lecture du compte rendu de la commission affaires sociales et scolaires du 29 septembre 2020.

1°) Avenant au lot n°1 « Déconstruction/Désamiantage » (Construction de la Maison Intercommunale des Services aux Publics)

Madame la Présidente informe que dans le cadre des travaux de construction de la Maison Intercommunale des Services (MISAP), le lot N°1 du Marché N°2019-050 – Déconstruction/Désamiantage doit faire l'objet d'un avenant.

Attributaire : Entreprise CROCHET TP – Les Etouables, 2640 Route de Paulx - 85710 LA GARNACHE.

Marché initial notifié le 12/02/2020 - Montant : 50.001,44 € HT

Avenant n° 1 - Objet de la présente délibération : plus-value de 6.000 € H.T. soit +11,99%.

Les circonstances du chantier ont nécessité des modifications de travaux : enlèvement de

murs/fondations et de gravats (sous le terrain naturel) non prévisible avant le début d'exécution des travaux.

Nouveau montant du marché : 56.001,44 € HT

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité, la signature de l'avenant N°1 au Lot N°1– Déconstruction/Désamiantage d'un montant de 6 000.00 € H.T.

2°) Projet de partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Dans le cadre du positionnement « Terre de jeux 2024 » du territoire, et ce dans la perspective des jeux olympiques organisés en France, Madame La Présidente propose de nouer un partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme se matérialisant par l'organisation de stages de préparation (à raison de 2 par an) pour les athlètes sélectionnés aux jeux. Ce partenariat participera au rayonnement du territoire du Pays de Saint Jean-de-Monts et à l'affirmation de son positionnement sport/bien-être/nature. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la formalisation d'un partenariat prévoyant une participation financière de 5.000 € par stage (à raison de 2 par an au maximum), et ce sur la période 2020-2022 (soit 3 exercices).

3°) Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Madame la Présidente souligne que la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé du 24 juillet 2019 fixe les modalités d'élaboration des projets territoriaux de santé (en lien avec l'Agence Régionale de Santé) et plus particulièrement celles visant à associer les acteurs de proximité (élus locaux, professionnels de santé, ...) dans le cadre d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, l'adhésion de la Communauté de Communes de Commune à la CPTS du Nord-Ouest Vendée.

VII- ENVIRONNEMENT

Lecture du compte rendu de la commission biodiversité, ressources, énergie, milieux naturels et gestion des risques littoraux du 22 septembre 2020 et du 13 octobre 2020.

1°) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif dont la station 60 bornes.

En vertu des articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compétent en assainissement est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, quel qu'en soit le mode d'exploitation et au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts exerce la compétence assainissement collectif depuis le 1er janvier 2018.

Aussi la Collectivité a-t-elle établi un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces deux services publics au titre de l'exercice 2019 intégrant notamment les indicateurs techniques et financiers règlementaires définis dans l'annexe VI aux articles D2224-1, D2224-2 et D2224-3 du CGCT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif dont la station des 60 bornes au titre de l'exercice 2019.

2°) Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

En vertu des articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) compétent en assainissement est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, quel qu'en soit le mode d'exploitation et au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts exerce la compétence assainissement non collectif depuis le 7 juillet 2000 et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé le 1er janvier 2006.

Aussi la Collectivité a-t-elle établi un rapport annuel sur le prix et la qualité de ces deux services publics au titre de l'exercice 2019 intégrant notamment les indicateurs techniques et financiers réglementaires définis dans l'annexe VI aux articles D2224-1, D2224-2 et D2224-3 du CGCT.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2019.

3° Approbation de la convention de superposition d'affectations de l'écluse du Pont Neuf

La présente convention fixe les conditions de la mise à disposition par le Département de la Vendée de l'écluse du fond du port du Pont Neuf, et précise les modalités d'affectation des personnels éclusiers du Département pour assurer les tâches d'entretien dudit ouvrage et notamment : les manœuvres d'écluses, les opérations d'entretien courant des ouvrages, de leurs équipements et de leurs abords. Ces missions seront assurées en temps normal par trois agents (un chef d'équipe et deux éclusiers), la Communauté de Communes Océan-Marais-de-Monts s'engageant à prendre en charge à hauteur de 27% des frais de personnels et matériels affectés à cette mission).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la convention à intervenir avec le Département.

4° Approbation de la convention Régionale dans le cadre du Territoire Engagé pour la Nature

La Région des Pays de la Loire a approuvé lors de la Commission Permanente du 30 mai 2020, le Contrat Nature 2050 entre la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts et la Région Pays de la Loire.

La Communauté de Communes a obtenu la reconnaissance « TEN » (Territoire Engagé pour la Nature) qui vise à valoriser les collectivités qui ont misé sur la biodiversité pour développer leur territoire et rédiger un programme d'actions en faveur de la biodiversité, transversal à l'ensemble de ses politiques publiques et pluriannuel.

Animé par la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts associant l'ONF, le Contrat Nature 2050 décline de manière opérationnelle le programme d'actions du dispositif TEN, à travers l'acquisition de connaissance, la réalisation de travaux de génie écologique et la sensibilisation.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention Régionale dans le cadre du dispositif Territoire Engagé pour la Nature.

Questions diverses / Prochaines dates

Prochain Conseil Communautaire : jeudi 19 novembre 2020 à 19h